

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite\\_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite\\_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. ItemBonnot de Mably, Gabriel. Principe des lois. | Pour la publicité de la justice](#)

## **Bonnot de Mably, Gabriel. Principe des lois. | Pour la publicité de la justice**

**Auteur : Foucault, Michel**

### **Présentation de la fiche**

Coteb002\_f0575

SourceBoite\_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Bonnot de Mably, Gabriel](#)

Références bibliographiques[Bonnot de Mably, De la législation ou Principes des Lois](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### **Références éditoriales**

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

Maly  
Dr. Kaloustian  
op. IX

Pr la publicité de la justice.

575

348

" que le magistrat n'aura son oeil  
à l'œil noir ; que il soit obligé de rapporter  
à son magistrat le texte de la loi qui condamne  
le coupable ; que il s'engage par serment à ne  
jamais juger en vertu d'une loi qu'il croit  
injuste. que les procédures qui sont  
en vertu mystérieuses de publicité des  
grettes, soient ouvertes au public, et  
le citoyen qui s'intéresse au sort du  
condamné ; ce sera une instruction par  
le citoyen et son plein rôle sera."

BnF  
MSS

